



SÉJOURS JEUNESSE  
HIVER 2020  
pour les 12/17 ans

**Service municipal de la Jeunesse**

15 rue Béthisy

Tél. 01 49 42 67 11

Courriel : [smj@noisylesec.fr](mailto:smj@noisylesec.fr)

 SMJ Noisy-le-Sec

 SMJ-noisylesec

12 - 14 ans



# SKI MULTI GLISSE HAUTE-SAVOIE

DU DIMANCHE 9  
AU SAMEDI 15 FÉVRIER

--

DU DIMANCHE 16  
AU SAMEDI 22 FÉVRIER

**Nombre de places :**

12 jeunes par semaine

**Situation :**

À Bellevaux-Hirmentaz, situé dans le Massif des Alpes, en Haute Savoie. À 30 minutes de Morzine, du lac Léman et de Thonon-les-Bains.

**Cadre de vie :**

Bellevaux-Hirmentaz, c'est le décor authentique et traditionnel d'un charmant village savoyard à 1100 m d'altitude avec une vue panoramique d'exception sur le lac Lemman et le Mont-Blanc à l'horizon. La station de ski de Bellevaux-Hirmentaz présente un domaine skiable de 25 pistes tous niveaux.

Le centre est idéalement situé au cœur des montagnes et sur les pistes de ski : ce qui permettra un départ des jeunes sur les pistes, ski aux pieds. Le groupe sera accueilli dans un chalet AEROVEN tout confort, avec des chambres de 2 à 4 lits et de nombreuses salles d'activités.

**Transport :**

Car à Noisy-le-Sec jusqu'à la gare de Lyon-Paris, puis TGV jusqu'à Lyon + changement de train jusqu'à Bellegarde sur Valserine et transfert en car jusqu'au centre.

**Activités :**

5 cours de 2h de ski ou de snowboard chaque après-midi avec un moniteur ESF, des séances de ski et de snow avec les animateurs, 1 journée découverte du ski de fond et raquette à neige, 2 veillées dont une sur l'astronomie et une veillée ski de nuit.

**Encadrement :**

1 directeur BAFD, 2 animateurs BAFA et 1 animateur BRJEPS, 1 assistant sanitaire.

**Documents obligatoires :**

Attestation de la carte Vitale et certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski.



15 - 17 ans

# SKI/SURF PYRÉNÉES ESPAGNOLES

DU DIMANCHE 9  
AU SAMEDI 15 FÉVRIER

..  
DU DIMANCHE 16  
AU SAMEDI 22 FÉVRIER

**Nombre de places :**

12 jeunes par semaine

**Situation :**

À Masella, dans les Pyrénées catalanes dans la province de Gérone, en Espagne. À 120 km de Perpignan et 40 km d'Andorre.

**Cadre de vie :**

Masella est une station de sports d'hiver entourée d'un paysage de forêt spectaculaire. 72 km de pistes composent le domaine skiable d'Alp 2500. Les jeunes seront hébergés dans une auberge de jeunesse confortable, composée de grandes chambres de 2 à 6 lits avec placards individuels et une salle de bain attenante à chaque chambre.

Il y a un centre médical sur le domaine. L'auberge est au pied des pistes.

**Transport :**

Car de Noisy-le-Sec jusqu'à la gare de Lyon, puis 5 h de TGV jusqu'à Perpignan, puis transfert d'1 h 30 en car jusqu'au centre.

**Activités :**

5 séances de 2h de ski ou snowboard le matin avec moniteur diplômé d'État et ski libre l'après-midi avec les animateurs. Ski nocturne, luge et une activité raquettes de neige et piscine à l'hôtel. Visite d'Andorre et de Puigcerda.

**Encadrement :**

1 directeur BAFFD, 2 animateurs BAFA, 1 assistant sanitaire et 1 moniteur diplômé d'État.

**Documents obligatoires :**

Copie de la pièce d'identité et certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski.

# GUIDE DE PRÉINSCRIPTION

## **1. Remplir une demande de préinscription par enfant et par séjour.**

Choisissez votre destination en respectant les tranches d'âges.

Attention l'inscription administrative est obligatoire.

La fiche de pré-inscription est à retourner impérativement avant le :

**Mardi 31 décembre 2019 au Service municipal de la Jeunesse**

## **2. Le Comité d'attribution se réunira ensuite afin d'étudier chaque dossier selon les critères suivants :**

- Règlement des factures à jour
- Priorité aux enfants Noiséens
- Historique des séjours précédents (les enfants jamais partis sont prioritaires)
- Equilibre filles/garçons
- Mixité des quartiers
- Mixité des quotients

## **3. En cas de confirmation, un agent du Guichet unique ou du Service municipal de la jeunesse vous contactera pour fixer un rendez-vous afin de constituer le dossier définitif de votre enfant.**

**Si vous ne vous présentez pas au rendez-vous fixé, votre demande sera automatiquement annulée.**

**Tout dossier incomplet sera refusé.**

## **4. En cas de refus, un courrier vous sera adressé.**

## **5. Pièces à présenter le jour de l'inscription (après le comité d'attribution) :**

- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Le carnet de santé de l'enfant avec les vaccinations obligatoirement à jour
- Si vous ne disposez pas d'un quotient familial, munissez-vous de votre numéro d'allocataire CAF et de votre avis d'imposition 2019.

## **6. Participation financière :**

Elle est calculée en fonction de votre quotient familial, tient compte des ressources et de la composition de chaque famille.

Les tarifs journaliers varient de 26,25 € à 66,14 € pour les séjours Jeunesse.

À l'inscription, le séjour devra être payé intégralement, cependant en optant pour le prélèvement automatique de toutes les activités du Guichet unique, vous pourrez régler le séjour en deux fois.

## 7. Annulation

Les annulations devront être remises par écrit au Guichet unique.  
Pour toute annulation non justifiée, le coût du séjour sera retenu.

## 8. Renseignements et inscriptions au Service municipal de la jeunesse, séjours 12/17 ans

Vous avez la possibilité de transmettre ce dossier par la Poste ou le déposer directement au Service municipal de la Jeunesse, 15 rue Béthisy.

### Ouverture :

Du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h  
samedi, de 10 h 30 à 16 h 30

Tél. 01 49 42 67 11 - Courriel : smj@noisylesec.fr

### Puis, inscriptions définitives au Guichet unique :

À l'Hôtel de ville : 1 place du Maréchal-Foch

### Ouvertures :

Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h  
samedi, de 9 h à 12 h

Tél. 01 49 42 66 00 - Mot-clé à prononcer : « séjours » - Courriel : guichet.unique@noisylesec.fr

## 9. Grille des tarifs

Les tarifs sont applicables pour l'année scolaire 2019/2020 et peuvent être modifiés par délibération du Conseil municipal. Ils sont basés sur le quotient familial.

Tranche	Quotient	Tarif journalier	Tarif d'un séjour de 7 jours
1	0 à 302	26,25 €	185,50 €
2	303 à 504	30,71 €	214,97 €
3	505 à 706	35,35 €	247,45 €
4	707 à 908	39,91 €	279,37 €
5	909 à 1102	43,33 €	303,31 €
6	1103 à 1312	49,01 €	343,07 €
7	1313 à 1514	52,48 €	367,36 €
8	1515 à 1715	56,99 €	398,93 €
9	1716 à 1918	61,59 €	431,13 €
10	1919 et plus	66,14 €	462,98 €

## 10. Adresses des séjours

### SÉJOUR 12 / 14 ANS

#### CENTRE AEROVEN

Lieu-dit « Les Mouilles »

74470 Bellevaux

### SÉJOUR 15 / 17 ANS

#### HOTEL ALP MASELLA

Auberge Abrigall

Av. Josep Maria Bosch

17538 Alp,

Girona – Espagne





# Service Municipal de la Jeunesse

15 rue Béthisy - Tél. 01 49 42 67 11

Ouvert du mardi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h et samedi de 10 h 30 à 16 h 30

N° de dossier :

<b>Cadre réservé à l'administration</b>	Date de la demande :
Visa :	Agent instructeur :
Observation :	

*Fiche de préinscription - Séjours Jeunesse  
Service Jeunesse*

## SÉJOURS HIVER : 12 / 17 ANS

**Début de préinscription le lundi 2 décembre 2019**

**Cette fiche est à déposer avant le mardi 31 décembre 2019**

**à l'accueil du Service Municipal de la Jeunesse.**

### Renseignements concernant l'enfant :

Nom : .....

Prénom : .....

Sexe :  F  M Date de naissance : ..... Âge : .....

Quartier : ..... Niveau scolaire : .....

Téléphone du jeune : ..... Pointure du jeune : .....

### Choix du séjour (1 seul choix par enfant et par séjour) (Respecter les tranches d'âge)

BELLEVAUX-HIRMENTAZ 1 : 12/14 ans du dimanche 9 février au samedi 15 février 2020

BELLEVAUX-HIRMENTAZ 2 : 12/14 ans du dimanche 16 au samedi 22 février 2020

MASELLA 1 : 15/17 ans du dimanche 9 au samedi 15 février 2020

MASELLA 2 : 15/17 ans du dimanche 16 au samedi 22 février 2020

### Choix de l'activité du séjour :

SKI  SNOWBOARD

### Renseignements concernant les précédents séjours :

Votre enfant est-il parti à un précédent séjour 2018 / 2019 ?  oui  non

Si oui : Le(s)quel(s) ? .....

.....

## Renseignements concernant la famille :

Informations sur les parents	Responsable légal 1	Responsable légal 2
	Lien avec l'enfant : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur, tutrice <input type="checkbox"/> Famille d'accueil	Lien avec l'enfant : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur, tutrice <input type="checkbox"/> Famille d'accueil
Nom		
Prénom		
Adresse		
Code postal et Ville		
Tél. domicile		
Tél. portable		
Courriel		
Profession		
Adresse de l'employeur		
Tél. employeur		

**ATTENTION** : seuls les parents (ou tuteurs légaux) sont autorisés à procéder à l'inscription de leur(s) enfant(s). Pour les familles d'accueil, la signature du responsable légal sera exigée.

Date :

Signature

*Suivi du dossier par l'administration*

### Réponse Comité :

Admis :

Refusé :  au motif de :  pas de place  ne s'est pas présenté au rendez-vous fixé

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'inscription aux séjours. Le destinataire des données est le Service municipal de la jeunesse. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant au Service municipal de la jeunesse situé 15 rue Béthisy.*